

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 juin 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de M. Olivier VILLETELLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 18 juin 2026

PRESENTS : Mmes et MM Olivier VILLETELLE – Nadine SAURA – Dominique BERNAT – Ludivine VIOLOT – Jérôme ALLAIN – Farida SEFSAF – Stéphane DESPINASSE – Viviane NEEL – Christophe FARA – Franck PATRACONE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT – Cherif BOUIMA – Delphine AUROUZE – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Patrice CHAUD – Marine BILLARD – Jean-Baptiste MERLEY – Edmond HUBE – Serge SIMON – Héléna HUBE – Karina CHAUDIER – Clara MOSNIER

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM Sylvain DUPLAY - Séverine ALLEGRA - Gérard ROUCHOUSE - Agathe CARROT - Christophe BERGERAC

PROCURATIONS : M. Sylvain DUPLAY à Mme Nadine SAURA
Mme Séverine ALLEGRA à M. Dominique BERNAT
M. Gérard ROUCHOUSE à M. Stéphane DESPINASSE
Mme Agathe CARROT à Mme Farida SEFSAF
M. Christophe BERGERAC à M. Edmond HUBE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES

L'exercice 2025 des pompes funèbres est marqué par la vente de 7 cuves.

Au 31 décembre 2025, le stock constaté était de 79 cuves disponibles.

Tenant compte de ces éléments, vous serez invités à prendre connaissance du CFU 2025 dont les données sont les suivantes :

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 EXECUTION DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

Réalisé par section	Fonctionnement	Investissement
Recettes nettes	93 652.10 €	80 922.33 €
Dépenses nettes	80 922.33 €	80 234.77 €
Résultat de l'exercice 2025	+ 12 729.77 €	+ 687.56 €
Résultat 2024 reporté	9 131.99 €	31 124.49 €
RESULTAT CLOTURE 2025	21 861.76 €	31 812.05 €

Monsieur le Maire quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025-065 du 2 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 – budget annexe des pompes funèbres,

Vu la délibération n°2026-122 du 24 juin 2026 désignant Monsieur Franck PATRACONE comme président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des pompes funèbres,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des pompes funèbres,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des pompes funèbres.

ADOpte A L'UNANIMITE

Sorbiers , le 7 juillet 2026

Le Maire,



Olivier VILLETELLE

La secrétaire de séance,



Viviane NEEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.